Documentation du domaine "Etudiant"

Nomenclatures descriptives des notions et concepts concernant les étudiants.; tables de règles et contrôles :définies dans le cadre de SISE, système d'information statistique sur les étudiants, mises en oeuvre dans les applications de gestion de scolarité (universités, IUFM, établissements supérieurs catholiques, bientôt écoles d'ingénieurs : APOGEE, PROTHEE ...).

NOMENCLATURES	***OBJET***
N_ACTIVITE_PROFESSIONNELL_SISE	
N_AIDE_SISE	
N_ANNEE_CIVILE	
N_ANNEE_DANS_FORMATION_SISE	
N_AUTRE_CURSUS_SISE	
N_BAC	
N_BAC_REGROUPE	
N_BAC_REGROUPE_2	
N_CATEGORIE_FORMATION_SISE	
N_CITE_DOMAINE_ETUDE	Nomenclature internationale UNESCO OCDE EUROSTAT définissant les dominantes des contenus des "programmes" de formation, niveau agrégé utilisé pour les publications. Voir CITE_DOMAINE_FORMATION, niveau plus détaillé
N_CITE_DOMAINE_FORMATION	construit en 1999 dans le cadre d'EUROSTAT et utilisé dans les questionnaires communs UOE
N_CITE_2011_P_ORIENTATION	
N_CITE_2011_PROGRAMME_NIVEAU_1	
N_CITE_2011_PROGRAMME_NIVEAU_2	
N_CITE_2011_PROGRAMME_NIVEAU_3	
N_COMMUNE	La nomenclature N_COMMUNE rassemble les communes vivantes, les arrondissements municipaux, ainsi que les anciennes communes périmées en raison de leur fusion avec une autre commune. <u>L'identifiant des communes</u> est composé du code Département INSEE à 2 positions, associé au numéro d'ordre de la commune dans le département. Les identifiants des communes des départements et territoires d'outre mer associent le numéro d'ordre au code département INSEE à 3 positions. La création d'un département entraîne une répartition des communes existantes traduite par un nouvel identifiant. Exemple : les communes de Corse (ancien département 20) ont été réparties entre les départements 2A et 2B, les communes de l'ancien département 75 ont été ventilées dans les départements 92, 93 etc. <u>L'identifiant des arrondissements municipaux</u> : est également construit par rapport au code Département INSEE à 2 positions, suivi de leur numéro d'ordre. Les communes sont l'élément de base à partir desquels sont définis d'autres découpages spatiaux plus agrégés : Zones d'emploi, Unités urbaines, Aires urbaines?. Le découpage à un niveau infra communal (Cantons, arrondissements), est référencé dans d?autres tables (N_CANTON , ...)

NOMENCLATURES	***OBJET***
N_CONVENTION	
N_CURSUS	Nomenclature élementaire servant à la description des formations et diplomes dans le cadre du LMD
N_CYCLE_SISE	
N_DERNIER_DIPLOME_OBTENU	
N_DIPLOME_AUTRE_CURSUS_SISE	
N_DIPLOME_ETAPE_SISE	
N_DIPLOME_SISE	
N_DISCIPLINE_SISE	
N_DISPENSE_SISE	
N_DOMAINE_ACTIVITE_SISE	
N_DOMAINE_FORMATION_SISE	Répartir les diplômes universitaires selon leur disciplines.
N_DUREE_ECHANGE_SISE	
N_ETAPE_SISE	
N_FILIERE_CLASSE_PREPA_SISE	
N_FORMATIONS_SISE_HISTO	
N_FORTRAMS_1	
N_FORTRAMS_2	
N_FORTRAMS_3	
N_FORTRAMS_4	
N_FORTRAMS_5	
N_FORTRAMS_6	
N_FORTRAMS_7	
N_GROUPE_DISCIPLINE_SISE	
N_GROUPE_ECOLE_MANAGEMENT_SISE	
N_GROUPE_SPECIALITE	La nomenclature des spécialités de formation en usage est celle approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau : formations initiales ou continues, secondaires ou supérieures, professionnelles ou non. Elle comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100, un niveau 700. Le niveau central de classification, dit groupe de spécialités disponible ici, est le niveau 100.
N_INSCRIPTION_PRINCIPALE	
N_LETTRE_SPECIALITE	Nomenclature des spécialités de formation (NSF), associée au groupe de spécialité, elle constitue le niveau 700.
N_LIEN_FORTRAMS_5_CITE	
N_LIEN_FORTRAMS_7_MEF_BCP_6	
N_LIEN_UAI_GR_ECOLE_MANAG_SISE	
N_NATURE_DIPLOME_SISE	
N_NIVEAU_CITE	
N_NIVEAU_CITE_DESTINATION	
N_NIVEAU_CITE_ORIENTATION	

NOMENCLATURES	***OBJET***
N_NIVEAU_FORMATION	Nomenclature descriptive des formations et diplômes limitée à l''enseignement supérieur. Spécifique du système SISE.
N_NIVEAU_INTERMINISTERIEL	Nomenclature générale descriptive des niveaux de formation. Créée par le Plan dans les années 1960 pour caractériser les actifs, elle a été transposée par le Ministère de l'éducation pour classifier les formations et diplômes, reprise dans les conventions collectives, utilisée pour les homologations de formations (CTH). Couramment utilisée dans les statistiques et les systèmes d'information, il est question de la rénover (Loi de modernisation sociale 2000)
N_NIVEAU_SISE	
N_ORIGINE_RESSOURCE_SISE	
N_POSITION_FORMATION	
N_PRESENCE_EXAMEN	
N_PROFIL_SISE	
N_PROGRAMME_ECHANGE_INTERNATIO	
N_QUOTITE_ACTIVITE	
N_REGIME_INSCRIPTION	
N_REUSSITE_DIPLOME_SISE	
N_REUSSITE_EXAMEN_SISE	
N_SECTEUR_DISCIPLINAIRE_SISE	
N_SEMESTRE_DANS_FORMATION_SISE	
N_SESSION_EXAMEN	
N_SITUATION_ANNEE_PRECEDENTE	
N_SPECIALISATION	
N_SPECIALISATION_DIPLOME_SISE	
N_TELE_ENSEIGNEMENT	
N_TYPE_CLASSE_PREPA_RGPT_SISE	
N_TYPE_CLASSE_PREPA_SISE	
N_TYPE_COMPOSANTE_SISE	Typologie spécifique du système SISE
N_TYPE_DIPLOME_GENERIQUE_SISE	
N_TYPE_DIPLOME_SISE	
N_TYPE_ETABLISSEMENT_SISE	Typologie spécifique du système SISE
N_TYPE_HEBERGEMENT_SISE	Typologie des modalités de logement des étudiants (SISE), voir aussi HEBERGEMENT_ETABLISSEMENT
N_TYPE_PARTIE_SISE	Typologie spécifique du système SISE
N_VOIE_LMD	Nomenclature élementaire pour la description des diplomes Master dans le cadre du LMD
V_FORMATION_DIPLOME	Proposer une codification pour l?ensemble des diplômes technologiques et professionnels des ministères chargés de l?éducation nationale et de l?agriculture. Y sont ajoutés, en tant que de besoin et à la demande des centres de formation par l?apprentissage, les autres diplômes et titres inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dès lors qu?ils sont préparés par la voie de l?apprentissage. Cette nomenclature a été mise en place pour répondre aux besoins de l?enquête statistique Système d?information sur la formation des apprentis (Sifa). Elle est également utilisée au moment de l?enregistrement des contrats d?apprentissage et reprise par les systèmes d?information des régions.

NOMENCLATURES	***OBJET***
V_ZONAGE_COMMUNE	Rassembler en une vue, les appartenances aux différents découpages administratifs et zonages d'études des communes. La vue reprend les informations contenues par ailleurs dans les tables dédiées à chaque découpage ou zonage. Elle s'enrichira de nouvelles colonnes selon les actualisations de ceux-ci, notamment le nouveau découpage des cantons décidé en 2014 lorsque la codification sera connue.